

DEPOTS SAUVAGES

- Courrier remis en mains propres avec convocation avec la Direction de l'ASL : amende de 50 € (quelques colis), 100 € plus de 4 colis, 200 € ½ palette et 300 € palette complète.
- Récidive : convocation à un conseil de discipline + amende doublée.

URINEURS

- Courrier remis en mains propres + amende de 30 €.
- Récidive : conseil de discipline + amende de 60 €.

STATIONNEMENT LIGNE MEDIANE ALLEE CENTRALE, RAMPES RESTAURANTS, PASSAGES PIETONS, PLACES DE PARKING AVANT L'ENTREE DU MARCHÉ

- 1^{ère} fois : Courrier remis en mains propres et information orale pour sensibilisation.
- 2^{ème} fois : Courrier remis en mains propre + amende de 30 €.
- 3^{ème} fois : Convocation à un conseil de discipline + amende doublée.

STATIONNEMENT ABUSIF SUR LES QUAIS EN L'ABSENCE DE CHARGEMENT, STATIONNEMENT D'UN VL SUR LES PLACES PL DES PIGNONS DES 2 BATIMENTS A ET B

- 1^{ère} fois : Courrier remis en mains propres et information orale pour sensibilisation.
- 2^{ème} fois : Courrier remis en mains propre + amende de 30 €.
- 3^{ème} fois : Convocation à un conseil de discipline + amende doublée.

PETITS TRAINS ET PASSAGE FRAUDULEUX (DOUBLE PASSAGE AVEC MEME CARTE)

- 1^{ère} fois : Courrier remis en mains propres et information orale pour sensibilisation.
- 2^{ème} fois : Courrier remis en mains propres + amende de 30 €.
- 3^{ème} fois : Convocation à un conseil de discipline + amende doublée.

SENS INTERDITS, VITESSE EXCESSIVE OU TOUTE AUTRE INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE

- 1^{ère} fois : Courrier remis en mains propres et information orale pour sensibilisation.
- 2^{ème} fois : Courrier remis en mains propres + amende de 30 €.
- 3^{ème} fois : Convocation à un conseil de discipline + amende doublée.

ENTREPOSAGE QUAIS & RAMPES D'ACCES CLIENTS (ARTICLE 1-4 DU REGLEMENT INTERIEUR ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/07/20)

- Double palette : plus de 10 doubles palettes par mois : 3 € par palette.
- Encombrement rampes d'accès : 500 €/jour à la charge de l'exploitant. Amende doublée en cas de récidive.
- Fermeture des portes automatiques : 250€. Amende doublée en cas de récidive.

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS ET D'ASSURANCES (ARTICLE 2-8 ET 2-9 DU REGLEMENT INTERIEUR)

- Défaut de transmission des statistiques annuelles : 500 €.
- Défaut de transmission des documents exigés dans l'article 2-9 du Règlement Intérieur : 500 €.

FUMEURS ET VAPOTEURS (AMENDE POUR L'ENTREPRISE DU SALARIE CONTREVENANT OU POUR LE CLIENT CONTREVENANT)

- 1^{ère} fois : Amende forfaitaire équivalente à la contravention de 3^{ème} classe prévue par le Décret du 16 novembre 2006 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (68 € à ce jour).
- 2^{ème} fois : Amende doublée.
- 3^{ème} fois : Conseil de discipline.

COVID-19 – PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

- Courrier remis en mains propres + amende de 135 €.

*Ces sanctions pécuniaires ne sont pas exhaustives.
Le Conseil de discipline pourra prendre toute autre sanction suivant l'infraction constatée.*

Experts en saveurs,
experts en fraîcheur.

TARIFS DES ENTREES ET DE L'ESPACE TRI au 1^{er} JANVIER 2025 (Mise à jour janvier 2025)

↳ TARIFS DES ENTREES CLIENTS (TTC)

| Nombre d'entrées achetées | PAS D'ENTREE A L'UNITE | | PAS D'ENTREE A L'UNITE | |
|------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|---|---------------------------|
| | Poids total en charge < 3,5 tonnes | Prix unitaire d'entrée | Poids total en charge > à 3,5 tonnes | Prix unitaire d'entrée |
| 5 entrées | 31,10 € | 6,22 € | 61,70 € | 12,34 € |
| 20 entrées | 62,20 € | 3,11 € | 122,80 € | 6,14 € |
| 50 entrées | 133,60 € | 2,67 € | 270 € | 5,40 € |
| 100 entrées | 244 € | 2,44 € | 487,50 € | 4,87 € |
| 200 entrées | 442,70 € | 2,21 € | 885,50 € | 4,43 € |
| 1 ^{er} abonnement | 342,80 € | | 513,50 € | |
| Abonnements suivants | 118,80 € | | 118,80 € | |

A chaque entrée sur le Marché de Gros Lyon-Corbas, une unité est débitée du solde du badge et permet au client de rester au maximum 10 heures sur le site. Il n'est donc pas possible de laisser un véhicule plusieurs jours sur le site pour le prix d'une seule entrée. En cas de dépassement, ce stationnement non autorisé sera facturé 30 € HT par jour.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} avril 2012, l'entrée à l'unité pour les VL n'existe plus.

Pour les PL, l'entrée à l'unité n'existe plus depuis le 1^{er} septembre 2014.

↳ TARIFS DES ENTREES USAGERS (TTC)

| Prix TTC | Abonnement annuel | Prix par passage |
|----------------------------------|-------------------|------------------|
| Transporteurs | - | 12,90 € |
| Transporteurs sur relevé | - | 9 € |
| Visiteurs divers | - | 6,50 € |
| Visiteurs grossistes | - | 1,16 € |
| Clientèle « 5h à sieste » | - | 0,90 € |
| Prestataires | 59,60 € | - |
| Salariés | 59,60 € | - |
| Camion grossiste co-propriétaire | 118,80 € | - |

↳ TARIFS DE L'ESPACE TRI (HORS TVA)

| Type de déchets | Tarifs |
|-------------------------------------|---|
| Bois ou carton ou plastique triés | 4,80 € par palette triée à partir de la deuxième palette |
| Bois ou carton ou plastique en vrac | 4,80 € par M ³ |
| Déchet fermentescibles | 108 € par tonne. Minimum de perception : 3 € par enlèvement |
| Déchets industriels banals | 240 € par tonne. Minimum de perception : 6 € par enlèvement Ce tarif n'inclut pas la TGAP reversée à l'Etat et est susceptible de variations importantes dont la décision ne relève pas du Marché de Gros ou de son prestataire de gestion de déchets. |

↳ TARIFS DU DROIT DE TRANSIT

11 € hors TVA par tonne (minimum de perception 50 €)

**Experts en saveurs,
experts en fraîcheur.**